

PALMYRE ET L'EUPHRATE

PAR

Michel GAWLIKOWSKI

Les frontières occidentales de la Palmyrène ont été fixées entre 12 et 17 p.C. par Creticus Silanus, gouverneur de Syrie. D. Schlumberger en a identifié un point à Khirbet Bil'as, au nord-ouest de Palmyre, sur la route d'Antioche et d'Apamée ; les *fines regionis Palmyrenae* établis alors à cet endroit y ont été maintenus sous Trajan et Antonin qui ont fait poser de nouvelles bornes¹. Malheureusement, le nom du territoire voisin n'y est pas conservé. Alors que H. Seyrig voulait restituer, dans l'inscription de Trajan, *fin[is] inter Epiphaniam et] arva civitat[is Palmyr]enorum*², J.-Ch. Balty pense plutôt à Apamée dont le territoire comprenait une bonne partie de la Parapotamie où nomadisaient des tribus arabes, et cela déjà au 1^{er} siècle a.C.³.

Quoi qu'il en soit, les alpages de Palmyre s'étendaient de ce côté sur quelque 80 km le long de la route, jusqu'à la crête du Djebel Bil'as. Leur frontière demeura stable tout au long du 1^{er} et du 2^e siècle, et sans doute plus tard. Vers le sud-ouest, une borne, remployée, retrouvée par D. Schlumberger à Qaşr el-Ḥeir el-Gharbi à 70 km de Palmyre, n'était certainement pas loin de son emplacement primitif qui marquait les *fines inter Hadrianos Palmyrenos et Hemesenos* ; cette frontière a toutes les chances de remonter également au 1^{er} siècle⁴. Ainsi, toute la plaine d'ed-Daou et le district montagneux au nord de celle-ci appartenaient à Palmyre. Au-delà, c'étaient, à l'ouest, les possessions des dynastes d'Emèse et, au nord-ouest, la steppe peuplée des nomades, mais dépendant d'une ville de la Syrie intérieure⁵.

Tandis qu'au sud le *hamad* impraticable imposait une frontière naturelle tout près de l'oasis⁶, le territoire de la cité englobait, vers l'est et le nord-est, les vastes solitudes du

1. D. SCHLUMBERGER, « Bornes frontières de la Palmyrène », *Syria* 20, 1939, pp. 43 s.

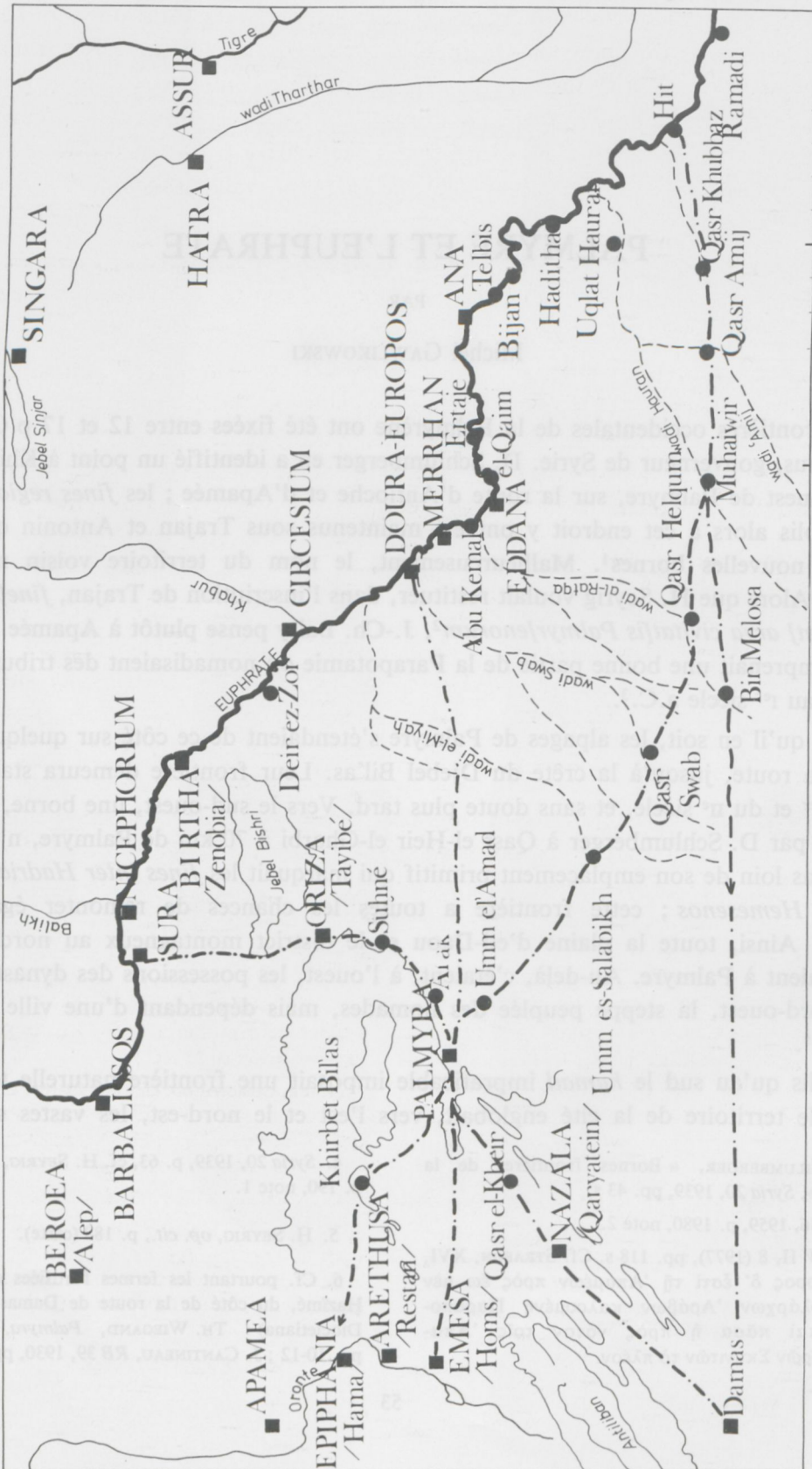
2. *Syria* 36, 1959, p. 1980, note 2.

3. *ANRW* II, 8 (1977), pp. 118 s. Cf. STRABON, XVI, 2, 11 : ὄμορος δ' ἐστὶ τῆ Ἀπαμίων πρὸς ἔω μὲν ἢ τῶν φυλάρχων Ἀράβων καλουμένη Παραποταμία... καὶ πᾶσα ἢ πρὸς νότον τοῖς Ἀπαμείων, ἀνδρῶν Σκηνιτῶν τὸ πλεόν.

4. *Syria* 20, 1939, p. 63, cf. H. SEYRIG, *Syria* 36, 1959, p. 190, note 1.

5. H. SEYRIG, *op. cit.*, p. 188 (carte).

6. Cf. pourtant les fermes fortifiées de Bazuriy et Ḥazimé, du côté de la route de Damas (future strata Diocletiana) : TH. WIEGAND, *Palmyra*, Berlin 1932, pp. 10-12 ; J. CANTINEAU, *RB* 39, 1930, pp. 548 s.



désert syrien, parcourues par les nomades et traversées par les caravanes qui fondaient la puissance économique de Palmyre. La limite orientale de la cité, en même temps celle de l'Empire, avait de ce fait une importance capitale pour le commerce ; comme passage dans les terres du royaume arsacide elle devait être nécessairement soumise à un contrôle de part et d'autre ; de même, la sécurité des pistes caravanières exigeait une surveillance constante et organisée. Il n'était donc pas question d'une délimitation vague, au moins sur le parcours des routes commerciales⁷.

Comme il peut résulter du célèbre passage d'Appien, le territoire de Palmyre, avant son incorporation à la province romaine, semble avoir été contigu à l'Euphrate⁸ ; en effet, les habitants, menacés en 41 a.C. par les cavaliers d'Antoine, se sont réfugiés sur la rive gauche du fleuve, prêts à en interdire l'accès avec leurs arcs. C'est au moins la conclusion qu'a tirée de ce texte Fr. Cumont⁹, que l'on ne suivra cependant pas lorsqu'il suppose une occupation militaire de Doura-Europos par les Palmyréniens, vers le milieu du 1^{er} siècle p.C. Certes, la présence palmyrénienne y est attestée même plus tôt, précisément à l'époque d'Antoine¹⁰, mais le temple dit des dieux palmyréniens n'était patronné que par les membres de la vieille aristocratie macédonienne, la famille de Conon¹¹, et les soldats de Palmyre s'y manifestent seulement sous les Sévères, bien après la conquête romaine de Doura.

Nous savons, grâce aux renseignements de Strabon, que la route traditionnelle entre la Syrie et la Babylonie, le long du Moyen-Euphrate, était contrôlée au 1^{er} siècle a.C. par de trop nombreux phylarques arabes dont les exactions ont pratiquement arrêté le trafic¹². Strabon décrit une route alternative qui empruntait le désert mésopotamien, pour éviter ces embûches. La rive droite, toujours d'après cet auteur, était tenue par le « roi » des nomades Alchaidamos, allié des Romains vers 45 a.C. Il est cependant clair que, vers le début du siècle suivant, Palmyre a déjà réussi à organiser une traversée directe, ignorée par Strabon, de la Méditerranée par Emèse¹³. Cette route aboutissait au bord de l'Euphrate quelque part en aval de Doura ; elle était destinée à servir désormais le grand commerce entre Rome et l'Orient.

7. Malgré R. DUSSAUD, *La pénétration des Arabes en Syrie avant l'Islam*, Paris 1955, pp. 75 s., qui attribue à Palmyre « un plein droit de police sur les tribus du désert, aussi bien en accord avec Rome qu'avec les Perses » ; cf. plus loin, notes 11 et 42, sur la prétendue garnison palmyrénienne à Doura parthe.

8. APPIEN, *Bellum civ.* V, 9 ; d'après I. SH. SHIFMAN, *La société syrienne à l'époque du principat* (en russe), Moscou 1977, p. 232, l'incorporation daterait de Pompée et l'action d'Antoine aurait pour but de rétablir la domination romaine, compromise par les agissements des Parthes.

9. FR. CUMONT, *Fouilles de Doura-Europos*, Paris 1926, p. XL.

10. N. TOLL, C. HOPKINS, F. E. BROWN, *Dura Preliminary Report VII-VIII*, New Haven 1939, pp. 310 s. ; R. DU MESNIL DU BUISSON, *Inv. Doura*, Paris 1939, n° 1 (date à corriger en 33 a.C.).

11. FR. CUMONT, *op. cit.*, pp. 29-168, en particulier 40, 57 s., 355 s. (inscriptions n° 1, 5-7) : A. PERKINS, *The Art of Dura-Europos*, Oxford 1973, pp. 36-47, date la fresque vers 180, un siècle plus tard que Cumont.

12. STRABON, XVI, 1, 27-28 et 2, 10.

13. Première mention du commerce mésopotamien datée de 19 p. C. : *Inv.* IX, 6 (CIS II 3924). Cf. aussi les ambassades d'un Palmyrénien en Mésène et à Emèse, entre 17 et 19 p.C. (J. CANTINEAU, *Syria* 12, 1931, p. 139), qui indiquent déjà les deux termes de la voie du commerce.

L'itinéraire d'Isidore de Charax, écrit probablement vers la fin du 1^{er} siècle p.C., présente la voie royale des Parthes, qui suivait la rive droite de l'Euphrate depuis l'embouchure du Khabûr¹⁴, comme solidement tenue par des garnisons arsacides ; après Doura, le géographe signale, parmi d'autres postes, deux qui renfermaient des « trésors » des Parthes¹⁵. Les caravanes de Palmyre qui atteignaient l'Euphrate entraient donc en contact avec les représentants du grand roi ; ceux-ci assuraient sans doute la perception des droits, mais aussi la sécurité pendant le reste du parcours vers Vologésiadé et Charax.

Le désert restait le domaine des nomades, volontiers pillards, comme ceux qu'a signalés Strabon à l'époque précédente. Les intérêts du commerce exigeaient évidemment qu'ils soient tenus en respect, et c'est ce qu'a accompli Palmyre, en les enrôlant dans ses caravanes et ses troupes d'archers¹⁶.

Parmi les pays soumis à Rome vers 160, Appien nomme aussi ἡ Παλμυρηνῶν ψάμμος ἐπ'αὐτὸν Εὐφράτην καθήκουσα¹⁷ ; l'auteur ne précise pas sur quel secteur du fleuve s'appuyait la frontière, mais les données de Ptolémée, qui lui sont contemporaines, ont fait croire à certains que la Palmyrène touchait à l'Euphrate au nord, aux environs de Sura, alors que le territoire de Doura-Europos s'interposait plus en aval¹⁸. En effet, le géographe nomme, parmi les localités de la Palmyrène, Sura, Resapha et Oriza du côté de l'Euphrate et, au sud-ouest, Danaba, Aueria (Ḥawarîn) et Casama (Nebk) ; ces dernières, au moins, n'étaient certainement jamais dans le domaine de la ville de Palmyre. Comme l'a rappelé justement R. Dussaud, la liste de Ptolémée s'inspire des itinéraires divers dont les étapes y sont mises bout à bout, sans égard à la situation politique réelle¹⁹. L'appartenance de Sura à la Palmyrène n'est donc nullement démontrée par cette source.

En revanche, il paraît légitime d'utiliser à ce propos ce que nous savons sur la délimitation des deux provinces établies en 194 par Septime Sévère à partir de l'unique province de Syrie. Bien que tardive et connue en détail seulement par une source encore plus récente qu'est la *Notitia dignitatum*, cette répartition pouvait bien respecter les frontières traditionnelles des cités, ne serait-ce que pour la commodité administrative. Or, la Syrie Phénicie ne dépassait pas au nord la ligne Emèse-Palmyre²⁰. Si Palmyre contrôlait apparemment la petite

14. *Mansiones Parthicae I (Geographi Graeci Minores I*, Paris 1855, pp. 244 s. et W. H. SCHOFF, *Parthian Stations by Isidore of Charax*, London 1914 et Chicago 1976) : ἐκεῖθεν διαβαίνει τὰ στρατόπεδα εἰς τὴν κατὰ Ῥωμαίους πέραν. Sur la date d'Isidore, fin du 1^{er} siècle p. C. ; cf. les arguments probants de S.A. NODELMAN, *Berytus* 13, 1960, p. 107, note 160 ; pour la date traditionnelle, vers 1 a.C., cf. N.C. DEBEVOISE, *A Political History of Parthia*, Chicago 1938, p. 147, note 18.

15. *Geogr. Gr. Minores I*, p. 248 : γάζα Φραατου sur une île anonyme et Thilabous (Telbis).

16. Cf. déjà FR. CUMONT, *op. cit.*, p. XLII : « La politique de cette république commerçante organisa le désert

et en fit un État » ; J. STARCKY *Palmyre*, Paris 1952, pp. 69-84 ; E. WILL, « Marchands et chefs de caravanes à Palmyre », *Syria* 34, 1957, pp. 262-277.

17. APPIEN, *Proem.* 2.

18. PTOL. V, XIV, 19 ; cf. D. SCHLUMBERGER, *op. cit.*, p. 69 ; A. H. M. JONES, *Cities of the Eastern Roman Provinces 2*, Oxford 1971, p. 268.

19. R. DUSSAUD, *Topographie historique de la Syrie antique et médiévale*, Paris 1927, pp. 266 s.

20. *Notitia dignitatum*, Or. XXXII-XXXIII (éd. O. SEECK, Berlin 1876) ; cf. HONIGMANN, *RE IV A* (1932), col. 1686 ; D. VAN BERCHEM, *L'armée de Dioclétien et la réforme constantinienne*, Paris 1952, pp. 15-16 (Phénicie) et 26-27 (Syrie Coele).

oasis d'Arak à 27 km vers le nord-est et sans doute aussi celle de Suḥné plus loin dans la même direction, le poste d'Oriza, aujourd'hui Ṭayibé, était déjà en Coelesyrie. C'est de Coelesyrie également que dépendaient Doura-Europos, Resapha et Sura.

La partie du désert qui s'étend au nord du Djebel Bishri, entre celui-ci et le coude de l'Euphrate, était connue au VI^e siècle comme Scenarchia ; A. H. M. Jones admettait que ce territoire a été détaché de la Palmyrène après la déchéance de la ville²¹. On se souviendra pourtant que l'épistate parthe de Doura-Europos portait, comme attesté en 121, le titre de stratège de Mésopotamie et de Parapotamie et celui d'arabarque²², ce qui suppose un degré de contrôle sur les nomades des deux rives du fleuve. On ignore jusqu'où allait son pouvoir vers l'ouest, mais la place de Sura était sous les Flaviens dans les limites de l'Empire²³. Ce poste avancé devait être rattaché à d'autres places fortes qui couvraient la province romaine, notamment Barbalissos et Eragiza plus en amont²⁴.

Au III^e siècle, le territoire de Doura comprenait la vallée de l'Euphrate depuis, au moins, l'embouchure du Khabûr jusqu'à la petite ville d'Eddana située en aval de l'actuel Abu Kemal²⁵. Le poste suivant, pour lequel le texte reçu d'Isidore a conservé le nom de Belesi Biblada, n'est pas identifié sur le terrain²⁶ ; c'est là que s'arrêtait la juridiction du commandant de Doura et, avec elle, celle du gouverneur de la Coelesyrie. Apparemment, cette limite coïncidait avec la frontière du territoire de Doura, comme fixée déjà à l'époque parthe.

L'étape suivante n'est attestée que par Isidore : c'était une île qui abritait la *gaza* de Phraate, donc un centre administratif parthe ; l'itinéraire nomme ensuite l'île de 'Ana, puis celle de Telbis (encore une *gaza* parthe), enfin Ἰζαν νησόπολις qu'il y a lieu d'identifier avec l'île de Bijan²⁷. La distance entre deux étapes bien localisées, 'Ana et Hit ('Αναθώ-Ἀεί-

21. A. H. M. JONES, *op. cit.*, p. 267 s. ; cf. sur les Scénites, STRABON, II, V, 32 et PLINE, *NH* V, 87, 143.

22. M. ROSTOVITZ, C. B. WELLES, « A Parchment Contract of Loan from Dura-Europos », *Yale Class. Studies* II, 1931, pp. 3-78 ; C. B. WELLES, dans *Dura Final Report V*, 1, *Parchments and Papyri*, New Haven 1959, n° 20.

23. Cf. ci-dessous, note 36.

24. Sur la probable Eragiza, cf. R. STUCKY et al., *Tell el-Hajj in Syrien I-II*, Bern 1972-1974 ; Ph. BRIDEL, R. STUCKY, « Telle el-Hajj, place forte du limes de l'Euphrate au I^{er} et IV^e s. ap. J.-C. », dans *Le Moyen-Euphrate, zone de contacts et d'échanges* (Colloque Strasbourg 1977), Strasbourg 1979, pp. 349-353 ; cf. ED. FRÉZOULS, « Les fonctions du Moyen-Euphrate à l'époque romaine », *ibid.*, pp. 355-386.

25. Pour Eddana (Isidore : Giddan), cf. H. SEYRIG, *Syria* 31, 1954, pp. 212 s. ; A. POIDEBARD, *La trace de*

Rome dans le désert de la Syrie, Paris 1934, p. 126, pl. 89 (localisé à 'Anqa). Pour les limites du territoire de Doura, cf. J. F. GILLIAM, dans *Dura Final Report V*, 1, pp. 222 s., n° 60 et *Transactions of the American Philological Association* 72, 1941, pp. 170 s.

26. A. MUSIL, *The Middle Euphrates : A Topographical Itinerary*, New York 1927, p. 230 ; sir AUREL STEIN, *Geographical Journal* 95, 1940, p. 430 s. (localisé à Ertajé sur la rive gauche, ce qui n'emporte pas la conviction). Pour l'étymologie du nom, cf. E. LIPINSKI, *Orientalia* 45, 1976, p. 67. Dans le *Pap. Dura* n° 60 B (J. F. GILLIAM, *op. cit.*, p. 224), le nom *Bi[blada]* est restitué.

27. ISIDORE, *loc. cit.* ; pour A. MUSIL, *op. cit.*, p. 227, Izan répond à Eḫzané, beaucoup plus en aval ; pour G. L. BELL, *Geographical Journal* 36, 1910, p. 636, c'est al-Qaṣr en amont de Hit (l'erreur de 10 *schoinoi* y est admise pour le parcours Izan-Hit). Pour nos fouilles à Bijan, cf. *Archéologia* 178, mai 1983, pp. 26-33.

πολις), est de 120 km environ, ce qui correspondrait à 20 schoenes, alors que la somme des distances données par Isidore s'élève à 30 schoenes (180 km environ). Par conséquent, il faut corriger le texte reçu : Ἀναθὼ ... μεθ' ἑν Θιλαβούς νῆσος κατὰ τὸν Εὐφράτην, ἔνθα γάζα Πάρθων, σχοῖνοι β'. Εἶτα Ἴζαν νησόπολις, σχοῖνοι ιβ'. Εἶτα Ἀείπολις, ἔνθα ἀσφαλίτιδες πηγαί, σχοῖνοι ις'. Si l'on y met, entre Thilabous et Isan, β' au lieu de ιβ', cette distance devient conforme à la réalité et, du même coup, Izan s'identifie à Bijan.

Après ce chapelet d'îlots rapprochés l'un de l'autre, le long trajet à Hit traversait le wadi Hauran. C'est au bord de celui-ci, au lieu dit 'Uqlat Hauran situé à une trentaine de kilomètres du fleuve, que l'on a trouvé un lot d'inscriptions palmyréniennes datée de 98 p.C. Ces textes sont laissés par un groupe de bergers qui ont passé une saison là-bas sous le commandement du stratège Zebîdâ Hāumal²⁸.

Autant donc la vallée du fleuve, avec ses îles fortifiées, dépendait du royaume parthe, autant le désert au sud de 'Ana faisait partie du territoire de Palmyre. La région, parcourue par les caravanes et les troupeaux, était aussi occasionnellement cultivée, là où elle s'y prêtait, par exemple dans la dépression de la Qa'ara²⁹.

Ainsi, le territoire de Palmyre apparaît comme un vaste secteur du désert, s'étendant sur 460 km environ d'est en ouest, depuis la vallée de l'Euphrate aux abords de l'actuelle ville de Haditha jusqu'à mi-chemin entre Palmyre et Homs. Du nord au sud, la distance entre les deux bornes relevées à l'ouest de l'oasis est de 60 km environ, mais vers le sud-est la frontière n'a sans doute jamais été délimitée, car c'est depuis toujours une aire de libre transhumance des nomades, où l'emprise politique n'était possible que sous forme des postes de surveillance le long des pistes. La plus méridionale de celles-ci passait par Umm el-'Amad, Umm es-Şalabikh, Qaşr Swab et Qaşr Helqum et traversait le wadi Hauran, pour continuer vers Hit, déjà en territoire parthe. Cette route est attestée seulement à partir du II^e siècle³⁰.

La région est loin d'être uniforme. D'abord, la zone des collines au nord-ouest, objet des recherches de D. Schlumberger, a été aménagée, grâce à de nombreuses citernes, en des alpages qui, apparemment, fournissaient à Palmyre les chevaux pour ses troupes, tout en supportant une vie sédentaire dans de nombreux villages³¹. Parmi les témoignages épigraphiques datés qui en proviennent, aucun n'est antérieur au II^e siècle. Immédiatement à l'ouest de la ville, la plaine d'ed-Daou se prêtait, comme de nos jours, à une culture intermittente dans les années pluvieuses, et même intensive à l'extrémité orientale de la plaine, autour d'Abû Fawares, grâce à une importante canalisation souterraine. Plusieurs installa-

28. F. SAFAR, *Sumer* 20, 1964, pp. 9-27 ; cf. J. TEIXIDOR, *Syria* 44, 1967, pp. 187 s. et J. T. MILIK, *Dédicaces faites par des dieux*, Paris 1972, p. 258.

29. J. TEIXIDOR, « Deux inscriptions palmyréniennes du Musée de Baghdad », *Syria* 40, 1963, pp. 33-46 ; J. STARCKY, « Une inscription palmyréniennne trouvée près de l'Euphrate », *ibid.*, pp. 47-55.

30. R. MOUTERDE, A. POIDEBARD, « La route ancienne des caravanes entre Palmyre et Hit », *Syria* 12, 1931, p. 101-115 ; en territoire iraquien, cf. sir AUREL STEIN, *Geographical Journal* 95, 1940, p. 430.

31. D. SCHLUMBERGER, *La Palmyrène du Nord-Ouest*, Paris 1951, en particulier la conclusion, pp. 129-134.

tions agricoles au sud de la ville dépendaient des puits, alors que le grand barrage de Harbaqa assurait la culture dans la région de Qasr el-Heir el-Gharbi. L'oasis de Palmyre, avec ses jardins, n'était donc pas isolée, mais disposait d'un arrière-pays aux ressources appréciables.

Vers l'est, les petites oasis d'Arak et de Suḥné étaient de moindre importance, mais certains wadis du désert pouvaient occasionnellement donner lieu à des activités agricoles, au témoignage de l'inscription de la Qa'ara³². Tout de même, c'était surtout le pays des nomades, jamais totalement soumis et tenus en échec par des postes militaires. Pourtant, ce sont ces solitudes orientales qui fondaient la puissance de Palmyre, car leur contrôle assurait seul les communications vers la Mésopotamie dont dépendait le commerce caravanier. Une fois arrivées à la frontière parthe, à Doura, à Hit, ou en un point intermédiaire, les caravanes passaient dans un pays tenu par les garnisons du grand roi ; en longeant le fleuve, elles pouvaient atteindre leur destination, les grands comptoirs de Vologésiade et de Charax. Ainsi, le problème débattu des milices palmyréniennes et leur admission en territoire parthe me paraît se poser en des termes différents : la protection armée n'était nécessaire qu'en dehors de la vallée de l'Euphrate et il n'est pas prouvé que l'escorte pénétrât au-delà de la frontière³³.

Autant la Palmyrène a été certainement sous l'obédience romaine dès le règne de Tibère, autant la date de son inclusion dans la province de Syrie pourrait bien être plus tardive. Ni la délimitation des frontières ouest par Silanus, ni les interventions de Germanicus dans le régime fiscal de la ville immédiatement après, ne sauraient prouver une telle annexation plutôt qu'un état de dépendance analogue à celui que subissait en même temps Emèse voisine³⁴. La ville conserva ses institutions anciennes jusqu'au règne de Néron. Il est possible que c'est seulement sous cet empereur qu'a eu lieu l'incorporation à la province ; en effet, le règlement fiscal du gouverneur Mucien, de 68/69, assimile les coutumes en cette matière à celles « de la province », et c'est vers cette même époque que Palmyre se voit dotée d'un sénat, à la manière des autres villes de l'Empire³⁵. Bientôt, les derniers royaumes autonomes de la Syrie disparaissent, annexés : la Commagène en 72, Emèse vers la même date. En même temps, un réseau routier romain couvre toute la province par les soins du légat Traianus, père du futur empereur ; une de ces routes pas-

32. Sur les oasis en général, cf. E. WIRTH, *Syrien. Eine geographische Landeskunde*, Darmstadt 1971, pp. 442-449. Cf. A. DE BOUCHEMAN, *Une petite cité caravanrière : Suḥné*, Damas 1939 ; sur Arak dans l'antiquité, cf. J. STARCKY, *MUSJ* 38, 1962, pp. 132-139 ; pour la dépression de la Qa'ara, cf. ci-dessus, note 29.

33. Ainsi déjà E. WILL, *op. cit.*, p. 266 s., contre M. ROSTOVITZ, *Mélanges Glotz* II, Paris 1932, p. 807. Sur la prétendue garnison palmyrénienne à Doura au I^{er} siècle, cf. FR. CUMONT, *op. cit.*, p. XI et ci-dessus, note 11. Pour la situation de Vologésiade sur l'Euphrate, voir M.-L. CHAUMONT, « Etudes d'histoire parthe III. Les villes fondées par les Vologèses », *Syria* 51, 1974, pp. 75-89 et, déjà dans le même sens, L. DILLEMANN, *Syria* 38,

1961, pp. 153-158, contre A. MARICQ, « Vologésias, l'emporium de Ctésiphon », *Syria* 36, 1959, pp. 264-276 (= *Classica et Orientalia*, Paris 1965, pp. 113-126).

34. Cf. H. SEYRIG, « L'incorporation de Palmyre à l'Empire romain », *Syria* 13, 1932, pp. 266-277 ; « Le statut de Palmyre », *Syria* 22, 1941, pp. 155-175 ; D. SCHLUMBERGER, *Syria* 18, 1937, p. 271 s. ; I. SH. SHIFMAN, *op. cit.*, pp. 229-235. Sur Emèse, H. SEYRIG, *Syria* 36, 1959, pp. 184-192 ; R. D. SULLIVAN, « The Dynasty of Emesa », *ANRW* II 8, pp. 198-219.

35. M. GAWLIKOWSKI, *Le temple palmyrénien*, Varsovie 1973, pp. 41-45 ; pour C. Licinius Mucianus (nom restitué dans le Tarif), H. SEYRIG, *Syria* 22, 1941, pp. 166 s. ; pour son édile, *ibid.*, pp. 160-163.

sait notamment par Palmyre, car une borne datée de 75 a été retrouvée à Arak³⁶. Il n'y a pas de doute que le légat de Syrie n'agissait qu'à l'intérieur de la province qui lui avait été confiée.

Selon une supposition de H. Seyrig, Palmyre aurait reçu à cette occasion une garnison romaine, peut-être la même *ala Thracum Herculiana* qui y est attestée en 167³⁷. Quoi qu'il en soit, deux inscriptions de Palmyre mentionnent à l'époque flavienne un officier qui était « curateur de la rive supérieure et inférieure », c'est-à-dire de la frontière de l'Euphrate ; or, c'est dans son secteur, apparemment à Sura, qu'aboutissait la route abornée par Trajan père³⁸.

La perception des douanes impériales s'effectuait à Palmyre même par le publicain du quart³⁹ ; il était évidemment plus commode d'y procéder dans ce passage obligé des caravanes que sur les pistes du désert. Ainsi, bien que le territoire de Palmyre, jusqu'à l'Euphrate, appartînt à l'Empire, il servait pratiquement de zone tampon entre celui-ci et les garnisons parthes installées dans la vallée du fleuve ; le contact direct entre les deux puissances était de ce fait limité à la région entre Sura et Doura-Europos, car plus au nord, au-delà de l'Euphrate, s'interposait le royaume d'Osrhoène, vassal des Parthes. Cet état des choses n'a été bouleversé que par la campagne de Trajan de 114 à 116 p.C.⁴⁰.

La prompte évacuation des conquêtes orientales a laissé Doura-Europos aux Parthes, avec une partie du désert limitrophe de cette ville, comme il résulte du titre porté par son gouverneur⁴¹. On pourrait supposer que les Parthes aient gardé du même coup tous leurs postes sur le fleuve en aval de Doura. Cependant, une inscription de Palmyre, de 132, laisse penser qu'il en était autrement : c'est l'ex-voto d'un cavalier nabatéen qui servait « à Hirtâ et au camp de [°]Ana »⁴² ; ce sujet romain pourrait s'être engagé au service des Arsacides, mais il paraît beaucoup plus vraisemblable qu'il appartînt soit à une unité palmyrénienne, soit à l'une des *cohortes Ulpiae Petraeorum*. Aurait-il pris part à l'expédition de Trajan seize ans plus tôt ? Il semble infiniment plus probable qu'il ait offert la dédicace à son dieu ancestral en retournant chez lui son service terminé.

Les éditeurs du texte identifient le poste de Hirtâ à al-Hira au sud de Babylone, donc aux environs de Vologésiade, selon la localisation traditionnelle de cette ville, rétablie par

36. R. MOUTERDE, *MUSJ* 15, 1930, pp. 232 s., amélioré par H. SEYRIG, *Syria* 13, 1932, p. 276, note 2 ; W. VAN RENGEM, *Actes du Colloque Apamée de Syrie*, Bruxelles 1972, pp. 107-110 (route de l'Oronte). Cf. G. W. BOWERSOCK, « Syria under Vespasian », *JRS* 63, 1973, pp. 133-140.

37. H. SEYRIG, *loc. cit.* ; pour l'aile des Thraces, H. SEYRIG, « Textes relatifs à la garnison romaine de Palmyre », *Syria* 14, 1933, pp. 152-168 : le premier texte daté est de 167, mais cf. H. SEYRIG, *Syria* 22, 1941, p. 235, note 7 (probablement cette même aile vers 140) ; le τεταγμένος ἐν Παλμύροις, probablement l'officier commandant la place, est mentionné par le Tarif en 137.

38. H. SEYRIG, *Syria* 22, 1941, pp. 236-240 (= *Inv. X*, 17, 22) ; cf. DESSAU, *ILS* 2709 (datation hypothétique).

39. *Inv. VIII*, 57 (*CIS* II 4235) en 58 p.C., et plus tard *Inv. X*, 29, 113.

40. Pour la chronologie de cette guerre, cf. en dernier lieu L. DILLEMANN, *La Haute Mésopotamie orientale et pays adjacents*, Paris 1962, pp. 273-289 ; pour les rapports avec les Parthes en général, cf. récemment M. G. ANGELI BERTINELLI, « I Romani oltre l'Eufrate nel II sec. d.C. », *ANRW* IX I (1976), pp. 3-45.

41. Cf. ci-dessus, note 22.

42. *CIS* II 3973 ; pour M. ROSTOVITZ, *MDAI(R)* 49, 1934, pp. 197 s., il s'agit d'un membre de la milice locale sous les Parthes ; pour FR. CUMONT, *op. cit.*, p. 1, d'un soldat de la garnison palmyrénienne en territoire parthe. Pour les *coh. Ulpiae Petraeorum*, cf. H. SEYRIG, *Syria* 22, 1941, pp. 226 s.

M.-L. Chaumont. Il est plus prudent de suivre E. Lipiński qui traduit « dans le retranchement et dans le camp de 'Ana » et suggère qu'il s'agit de la forteresse sur l'île et d'un camp sur la rive droite, à l'emplacement de la ville actuelle⁴³. De toute façon, la place de 'Ana semble être restée après Trajan sous la dépendance romaine, en tant que partie du territoire palmyrénien⁴⁴.

Telle était certainement la situation après la guerre parthique de L. Verus, marquée en 164 par l'annexion de Doura-Europos à l'Empire. En effet, comme J. Starcky l'a bien vu, une inscription, datable de la seconde moitié du II^e siècle et retrouvée au sud de 'Ana, paraît se rapporter à l'occupation palmyrénienne de cette place forte⁴⁵. Il y est question de « l'extrémité des confins » où s'est déplacé un certain Abgar fils de Shalman, « sous la stratégie de Yarḥai » ; ce stratège aurait commandé la marche euphratéenne de Palmyre depuis l'île fortifiée. La stratégie devait comprendre plusieurs autres postes, comme les îles de Telbis et de Bijan, où la présence des auxiliaires romains est attestée d'une façon certaine plus tard. Vers l'amont, le district avoisinait le territoire de Doura, où étaient cantonnés d'autres soldats (palmyréniens ou locaux), notamment les archers commandés en 169 par Etpanai et en 170/171 par Yahiba fils de Yarḥibôl⁴⁶. C'est après 164, plutôt que « vers 150 », que je daterais volontiers un ex-voto des archers palmyréniens, offert au dieu Yarḥibôl⁴⁷. La présence de cette troupe à Doura s'explique beaucoup mieux alors qu'avant la conquête romaine. Au III^e siècle, les archers stationnés à Doura forment déjà une unité régulière, la *cohors XX Palmyrenorum*, sous un officier romain⁴⁸.

En aval de la rive tenue par le stratège de 'Ana, la ville de Hit restait toujours aux Parthes ; au moins, rien ne prouve le contraire. La frontière pouvait être marquée par le wadi Ḥauran, fréquenté déjà par les Palmyréniens au I^{er} siècle ; plus au sud, le fortin de Qaṣr Khubbaz a été qualifié de romain par sir Aurel Stein, mais cette attribution n'a jamais été vérifiée⁴⁹. En tout cas, les caravanes pénétraient dans ces parages dans les terres arsacides.

Depuis le partage de la Syrie par Septime Sévère, la marche euphratéenne dépendait, avec Palmyre, de la Syrie Phénicie ; elle a dû servir à cet empereur en 197, lors de sa descente sur Ctésiphon. Quant à la Coesylie, elle s'arrêtait sur l'Euphrate en amont de 'Ana ; la rive, placée

43. E. LIPIŃSKI, *Orientalia* 45, 1976, p. 73, note 164. Pour Vologésiaide, voir ci-dessus, note 33.

44. Pour les relations entre 'Ana et Palmyre, déjà au début du I^{er} siècle, cf. J. STARCKY, « Autour d'une dédicace palmyrénienne à Šadrafa et à Du'Anat », *Syria* 26, 1949, pp. 43-85, en particulier 81-85 (dédicace de 30/31 p.C. au dieu de 'Ana, connu par ailleurs comme Aflad). Sur ce dieu, C. HOPKINS, dans *Dura Preliminary Report V*, p. 112, pl. XIII ; A. PERKINS, *The Art of Dura-Europos*, Oxford 1973, pp. 77 s., fig. 31 (le temple Ἐϋφράτου, en 54 p.C.) En général, E. LIPIŃSKI, « Apladad », *Orientalia* 45, 1976, pp. 53-74, J. T. MILIK, *Dédicaces*, pp. 137-139, 225.

45. J. STARCKY, « Une inscription palmyrénienne trouvée près de l'Euphrate », *Syria* 40, 1963, pp. 47-55.

46. M. ROSTOVITZ, *MDAI(R)* 49, 1934, pp. 195-197 ; *Dura Preliminary Report VII-VIII*, New Haven 1939, pp. 83 s. ; R. DU MESNIL DU BUISSON, *Inv. Doura*, Paris 1939, n° 19.

47. *Dura Preliminary Report VII-VIII*, p. 264, pl. 35,2 ; *Inv. Doura*, n° 33 ; A. PERKINS, *op. cit.*, fig. 42. Cf. M. GAWLIKOWSKI, *Berytus* 18, 1969, pp. 105-109. Pour un détachement des archers palmyréniens à BIRTHA (Zenobia-Halebiyê, cf. R. DUSSAUD, *Topographie*, p. 456), à une date indéterminée, cf. J. T. MILIK, *Syria* 37, 1960, pp. 94 s.

48. FR. CUMONT, *op. cit.*, pp. 89-114, pl. XLIX-LI. Pour le *Pap. Dura* 8 de l'an 208/209 : J. F. GILLIAM, dans *Dura Final Report V*, 1, New Haven 1959, pp. 22-27.

49. F. SAFAR, *op. cit.*, ci-dessus, note 28 et A. STEIN, *loc. cit.* ci-dessus, note 26.

sous le commandement de *dux ripae* qui résidait à Doura, comprenait une série des postes qui sont énumérés dans un papyrus de 208 : en aval de Doura, le document nomme Ed[da]na et peut-être Bi[blada]⁵⁰. Le camp de 'Ana, avec le poste voisin de Gamlâ (aujourd'hui Jmeila, un quartier de 'Ana moderne), était le siège d'un stratège dont le lieutenant tenait en 225 le relais caravanier à Umm eš-Šelabikh sur la piste de Palmyre à Hit⁵¹. Il est évident que les autres places fortes en aval sur le fleuve, donc Telbis et Bijan, relevaient du même commandant.

Nos fouilles sur l'île de Bijan, à 27 km de 'Ana, ont révélé la présence d'une troupe dont les soldats y laissèrent plusieurs tessons inscrits, en lettres palmyréniennes, en une graphie qui ressemble à celle de Hatra, et même un en latin. Parmi les monnaies retrouvées, la plupart datent du temps des Sévères, les plus récentes d'Alexandre Sévère⁵². Apparemment, le poste était évacué bientôt après, et l'on mettra volontiers cet événement en rapport avec l'offensive d'Ardashir dans les années 30. En effet, c'est en 238 que le roi des rois a rouvert les hostilités en emportant Nisibe, Carrhes et Assur, en assiégeant Hatra qui devait tomber au bout de deux ans. L'année suivante, les Perses ont engagé la garnison de Doura dans un accrochage sur la rive gauche⁵³. Il fallait attendre 253 pour que tombe la place de 'Ana et, avec elle, tous les limes palmyrénien (Ἀνάθαν πόλις σὺν τῇ περιχώρῳ)⁵⁴. Les trouvailles numismatiques de Bijan tendent cependant à dater l'abandon ou la chute de l'île une douzaine d'années plus tôt.

Il n'y a aucun témoignage qui pourrait nous éclairer sur la situation sur l'Euphrate pendant le règne d'Odainat. La région était apparemment dévastée, à en juger par la ruine de Doura. Le limes de Dioclétien l'abandonne, en allant de Palmyre vers le nord, pour aboutir à Sura.

Il fallait s'attendre à ce que le commerce caravanier de Palmyre dépendît étroitement de ces vicissitudes. Florissant sous Hadrien et Antonin, il périlite rapidement à l'époque des Sévères et reste limité après la prise du pouvoir en Mésopotamie par les Sassanides. Parmi une quarantaine d'inscriptions concernant ce trafic et les personnages qui y étaient engagés, une bonne moitié se situe à l'époque d'Hadrien et d'Antonin, notamment entre 131 et 161. Cette période de

50. J. F. GILLIAM, « The dux ripae at Dura », *Transactions of the American Philological Association* 72, 1941, pp. 157-175, en particulier p. 171 ; cf. ci-dessus, notes 25-26.

51. H. SEYRIG, *Syria* 13, 1932, pp. 259 s., pl. LVI ; J. CANTINEAU, *Syria* 14, 1933, pp. 178-180, n° 4. Cf. A. POIDEBARD, *La trace de Rome dans le désert de la Syrie*, Paris 1934, pp. 105-114. Voir aussi CHR. DUNANT, *Le sanctuaire de Baalshamîn à Palmyre* III, Rome 1971, p. 65, n° 51 (statue dédiée par les « cavaliers de l'aile stationnée à Gamlâ et 'Ana »).

52. Pour les résultats préliminaires, cf. note 27 ; *Afo* 29-30, 1983/84, p. 207. Cf. HÉRODIEN, 6, 2, 5 et 7, 8, 4.

53. Pour ces événements, cf. A. MARICQ, « Les dernières années de Hatra : l'alliance romaine », *Syria* 34, 1957, pp. 288-296 (= *Classica et Orientalia*, Paris 1965, pp. 17-25) ; X. LORIOT, *ANRW* II 2 (1975), pp. 760 s. ;

H. J. W. DRIJVERS, *ANRW* II 8 (1977), pp. 827 s. Pour les Perses devant Doura, en avril 239 : A. Mc N. G. LITTLE, H. T. ROWELL, *Dura Preliminary Report IV*, New Haven 1933, pp. 112-114 ; cf. C. B. WELLES, *Harvard Theological Review* 34, 1941, pp. 79-102.

54. Pour cette date, H. R. BALDUS, *Uranus Antoninus, Münzprägung und Geschichte*, Bonn 1971, pp. 257-259, cf. A. CHASTAGNOL, *Syria* 51, 1974, pp. 208-214 ; A. ALFÖLDI, *Berytus* 4, 1937, pp. 41-67 ; ID., *Studien zur Geschichte der Weltkrise des 3. Jahrhunderts*, 1967, pp. 124-128 ; cf. J.-P. REY-COQUAIS, *JRS* 48, 1978, pp. 57 s. En revanche, E. HONIGMANN et A. MARICQ, *Recherches sur les Res gestae divi Saporis*, Bruxelles 1953, pp. 131-142, se prononcent pour 256 comme date de cette campagne. Pour une hypothétique première prise de Doura en 253, M. ROSTOVITZEFF, *Berytus* 8, 1943/44, pp. 52-59.

paix entre deux guerres parthiques, celle de Trajan et celle de L. Verus, présentait évidemment les conditions les plus favorables au commerce mésopotamien de Palmyre. Le manque total d'inscriptions caravanières pendant le quart de siècle suivant la guerre de Verus est non moins significatif. L'époque des Sévères n'a laissé que trois textes, de 193, 199 et 211⁵⁵ ; après l'avènement des Sassanides en Iran, il n'y a que quatre inscriptions, également bien espacées dans le temps⁵⁶.

Les témoignages du 1^{er} siècle, pour peu nombreux qu'ils soient, nous présentent les marchands de Palmyre déjà bien établis en Mésopotamie. Les plus anciens textes datent de 19 et 24 p.C., ayant tous les deux pour objet d'honorer des notables qui ont contribué à l'érection du temple de Bel ; le premier émane des « Palmyréniens et Grecs de Séleucie », apparemment des négociants⁵⁷, alors que le second est le fait de « tous les commerçants qui sont dans la ville de Babylone » ; comme la version grecque de celui-ci parle de Παλμυρηνῶν ὁ δῆμος, on pourrait conclure que la communauté palmyrénienne de Babylone avait un statut officiel⁵⁸.

Plus tard, il n'y est jamais plus question de ces deux villes ; les affaires des marchands de Palmyre se font surtout à Charax de Mésène, mentionné une fois sous le nom de Ispasinqart⁵⁹, et d'habitude sous celui de Σπασινου Χαραξ (*krk' dy myšn* en araméen). Deux fois seulement, au cours du 1^{er} siècle, nous entendons parler des caravanes (« commerçants palmyréniens montés de Charax »)⁶⁰ ; plus souvent, il s'agit des négociants résidant dans cette ville⁶¹.

En 86, le sénat de Palmyre accorde l'honneur d'une statue à Yarḥai Zabdilâ « pour la protection et la bienveillance dont il a entouré les commerçants »⁶² ; il se peut que ce fût un notable résidant à l'étranger, à Charax ou ailleurs⁶³. Sous Hadrien, c'est certainement le cas de Yarḥai Nebôzabad, qu'un roi de Characène a fait satrape de Thilouana, une ville de son royaume par ailleurs inconnue, et qui s'est acquis la reconnaissance de ses compatriotes établis à Charax⁶⁴ ; deux autres Palmyréniens jouissaient aussi d'une position officielle en Characène vers la même

55. *Inv.* III, 28, 29 ; X, 44.

56. *Inv.* III, 21 (247 p.C.) ; III, 13 (257/8 p.C.) ; III, 7 (266 p.C.) ; IX, 30.

57. *Inv.* IX, 6 (CIS II 3924) ; le passage en question est largement restitué pour le grec, en particulier le mot [ἔμ-π]ο[ρ]οί n'est pas sûr. Dans le palmyrénien, *slwky'* correspondrait selon CIS à συλλόγια, « association », mais M. ROSTOVITZEFF et J. CANTINEAU après lui ont sans doute raison d'y voir le nom de Séleucie. La traduction de CANTINEAU, « il a été à leur tête », est inexacte : le verbe *qm* ne sert qu'à introduire l'expression *wšmš bmgd' r[b']*, « a aidé par un grand don ».

58. *Inv.* IX, 11. Comme l'inscription n'est qu'une copie regravée au 1^{er} siècle, il est possible que le texte grec reprenne simplement les termes de l'inscription voisine *Inv.* IX, 12 en l'honneur du même personnage et regravée en même temps.

59. J. CANTINEAU, *Inscriptions palmyréniennes*, Damas 1930, p. 25, n° 34 (*tgry' tdmry' dy b'sp<s>nqrt*) ; 50/51 ou 70/71 p.C. Pour la localisation de Charax sur la rive ouest du Shatt el-Arab, cf. J. HANSMAN, *Iranica Antiqua* 7, 1967, p. 21-58.

60. *Inv.* X, 7, 40 (ce dernier de 81 p.C.)

61. Ci-dessus, note 59 ; *Inv.* X, 38 (131 p.C.) ; X, 114 (138 p.C.) ; X, 19 (88 ou 188 p.C.) : οἱ ἐν Σπασινου Χαρακι ἔμποροι.

62. *Inv.* X, 127.

63. Pour l'établissement palmyrénien à Vologésjade, ville fondée peu après 70 p.C. (cf. note 33), voir *Inv.* IX, 15 (un temple construit par un Palmyrénien avant 108) et plus loin, note 68.

64. *Inv.* X, 38 (131 p.C.).

époque et n'ont pas manqué de l'utiliser pour assister les commerçants de leur ville natale⁶⁵. L'un d'eux, ou son parent, a conduit à ses frais une ambassade en Elymaïde ; il s'est vu récompensé par le sénat et signalé à plusieurs reprises aux gouverneurs de Syrie, à cause du concours qu'il prêtait aux commerçants établis à Charax⁶⁶.

Tout cela indique clairement que le commerce palmyrénien s'était résolument tourné, à partir du milieu du 1^{er} siècle, vers la route maritime des Indes qui aboutissait à Charax. Aucun témoignage ne permet de postuler un intérêt pour la voie continentale dite de la soie, quelle que soit l'importance réelle de celle-ci. La pénétration des Palmyréniens en Characène avait certes son poids politique et trouvait de ce fait appréciation en haut lieu, mais son caractère essentiellement commercial lui valait aussi les bonnes grâces des Arsacides, maîtres de l'escale intermédiaire de Vologésia⁶⁷.

Ainsi, les grands négociants qui tenaient leurs comptoirs dans ces deux grandes places du trajet caravanier y jouissaient d'une autonomie. Le mieux connu parmi eux est Sho'adû Bolyada' dont les activités sont attestées entre 132 et 147⁶⁸. Fondateur du temple du culte impérial à Vologésia et chargé de toute l'administration (δυναστεία) dans ce comptoir, comblé d'honneurs de la part de ses compatriotes et de l'autorité romaine, il a, par deux fois au moins, défendu avec succès les caravanes palmyréniennes menacées par les brigands du désert. Tandis que l'une des inscriptions qui en font état, trouvée au temple de Baalshamîn, ne parle que vaguement d'un « grand danger », l'autre, un inédit du temple d'Allat, est plus explicite : Sho'adû « s'était porté glorieusement avec une grande force pour combattre 'Abdallat Eeithenos ('hyty') et les brigands que celui-ci a réunis dans la Palmyrène, en préparant depuis longtemps une embûche ». Autrement dit, Sho'adû commandait une force armée dans le territoire de Palmyre, tout en étant le chef de la communauté palmyrénienne en pays parthe. Son frère Neshâ était chef de caravanes ; en 161, il a cru utile d'honorer un publicain du quart, c'est-à-dire le fermier des douanes impériales⁶⁹.

65. *Inv. X*, 112 (140 p.C.) et D. SCHLUMBERGER, « Palmyre et la Mésène », *Syria* 38, 1961, p. 256 (amélioré après M. ROSTOVITZ, *Berytus* 2, 1935, pp. 143-148) ; dans les deux cas, les éditeurs ont restitué le titre ἄρχοντα, respectivement [Φορ]αθῶν et [Μαισ]ηνῶν.

66. *Inv. X*, 114 (138 p.C.) ; la généalogie se termine par le nom Ααβει, comme dans l'inscription ROSTOVITZ-SCHLUMBERGER ci-dessus. Pour son frère ou cousin Taimarşû, synodiarque, cf. *Inv. X*, 47.

67. Cf. S. A. NODELMAN, « A Preliminary History of Characene », *Berytus* 13, 1960, pp. 83-122 ; M. G. RASCHKE, « New Studies in Roman Commerce with the East », *ANRW* II 9.2, pp. 604-1361 (pour l'importance du commerce maritime, aux dépens de la voie continentale) ; pour la localisation de Vologésia, cf. ci-dessus, note 33. Cf. M. ROSTOVITZ, « Les inscriptions caravanières de Palmyre », *Mélanges Glotz* II,

Paris 1932, pp. 792-811 ; E. WILL, « Marchands et chefs de caravanes à Palmyre », *Syria* 34, 1957, pp. 262-277.

68. R. MOUTERDE, A. POIDEBARD, *Syria* 12, 1931, pp. 101-105, complété par J.T. MILIK, *Dédicaces*, pp. 12-14 (145/146 p. C.) ; CHR. DUNANT, *Le sanctuaire de Baalshamîn* III, Rome 1971, pp. 56-59, n° 45 (132 p. C.) ; M. GAWLIKOWSKI, *Berytus* 19, 1970, p. 65 (147 p.C.) ; un inédit du sanctuaire d'Allat, 144 p.C. Parmi les marques d'estime qu'il s'est attirées, on compte 17 statues attestées, des rescrits d'Hadrien et d'Antonin, un décret de Publicius Marcellus. Restituer le nom de ce gouverneur dans *RSP* 157 (= *Inv. VI*, 6 ; *CIS* 3968) de 134/135 p.C., où au lieu de ... *cli*us, il faut certainement lire [mr]qlws.

69. *Inv. X*, 29. Pour d'autres publicains, voir *Inv. III*, 57 (*CIS* II 4235) de 58 p.C. et *Inv. X*, 113 de 174 p.C.

Un autre puissant protecteur des caravanes a été trouvé dans les années cinquante du ^{II} siècle en la personne de M. Ulpius Yarḥai ; non moins de cinq caravanes, ainsi qu'une expédition par bateau aux Indes, lui ont témoigné leur reconnaissance⁷⁰. Nous ne connaissons pas le détail de ses services qui pouvaient être surtout d'ordre financier et diplomatique, puisque le personnage semble avoir résidé à Charax ; en effet, il a aidé les commerçants rentrés par mer de « Scythie », une caravane descendue à Charax (alors que la plupart de textes parlent des caravanes revenues heureusement à Palmyre), enfin un compatriote de passage en cette ville⁷¹. Lui-même a pris l'initiative de rendre hommage à un officier romain qui commandait une aile de méharistes palmyréniens⁷². Une vingtaine d'années plus tôt, son frère Abgar était chef de caravanes et s'est trouvé l'obligé d'un centurion romain⁷³ ; un autre parent était plus tard préfet des archers palmyréniens qui patrouillaient sans doute les pistes à l'ouest de l'Euphrate⁷⁴.

Comme on l'a depuis longtemps remarqué, les inscriptions caravanières ne concernent que la route du Golfe⁷⁵. Le passage de Palmyre vers la Méditerranée se faisait évidemment sans problème et en toute sécurité à travers la province romaine. Même le voyage de Palmyre vers l'est est bien rarement documenté⁷⁶. C'est le retour de Charax, parfois seulement de Vologésiadé, que nous voyons d'habitude commémoré, sans doute parce qu'il marquait l'heureux dénouement d'une entreprise commerciale, souvent d'importance suffisante pour susciter un décret du sénat municipal⁷⁷. Il est possible que l'expédition ait été parfois organisée par les autorités de la ville ; en effet, comment comprendre autrement l'expression « caravane de tous les Palmyréniens »⁷⁸ ? D'habitude, pourtant, il s'agissait plutôt d'associations privées formées en vue d'un seul voyage. La direction en était confiée à un synodiarque (en araméen *rb šyrt'*), dit parfois ἀρχέμπορος⁷⁹. Les inscriptions nomment plusieurs personnages qui remplissaient ces

70. *Inv. X*, 87-88, (*CIS II* 3960), 89, 90, 96, 107, 111 ; pour *Inv. X*, 96, cf. H. SEYRIG, *Mélanges Cumont*, 1936, pp. 397-402 ; *Syria* 22, 1941, p. 259 ; *JRS* 40, 1950, p. 6 (commerçants qui rentrent de Scythie dans le navire de Ḥonainû Ḥaddûdan). J. T. MILIK voudrait y ajouter l'inscription qu'il étudie après J. CANTINEAU, *Syria* 14, 1933, p. 187 (*Dédicaces*, pp. 32 s.) : il s'agit d'une autre expédition aux Indes, dans le navire de Be'lai *kwrš*, mais la restitution du nom du titulaire, avec les fragments *Inv. X*, 91, 95, et celle de la date ne sont pas évidentes.

71. *Inv. X*, 96, 111 (où le titulaire n'est pas synodiarque ; il ne faut pas traduire « qu'il s'est tenu à leur tête et qu'il les a aidés » : le verbe *qm* ne fait qu'introduire le verbe « aider », cf. note 57) ; J. CANTINEAU, *Syria* 19, 1938, p. 75 s. (pour Ḥaddûdan fils de Ḥaddûdan Firmôn, assisté par Sho'adû à Charax).

72. *Inv. X*, 128. Cette *ala I Ulpia dromedariorum Palmyrenorum* date apparemment de la guerre parthique de Trajan ; elle pourrait garder la rive de l'Euphrate.

73. *Inv. X*, 81.

74. *Inv. X*, 99 (141 p.C.) : M. Ulpius Abgar Taimaršû, dont l'un des fils était centurion romain.

75. L'ensemble de la documentation alors accessible a été analysé par M. ROSTOVITZ et, plus tard, avec l'utilisation des textes de l'Agora (H. SEYRIG, *Syria* 22, 1941, pp. 223-270 ; J. STARCKY, *Inv. X*, Damas 1949) par E. WILL, cf. ci-dessus, note 67. Cf. I. SH. SHIFMAN, *La société syrienne à l'époque du principat* (en russe), Moscou 1977, pp. 98-111, avec une liste des inscriptions caravanières, pp. 100-105.

76. *Inv. X*, 124, 111 ; *Inv. III*, 21 (respectivement de 150, 156 et 247 p.C.).

77. Décrets du sénat : *Inv. X*, 114, 127 ; IX, 30 ; III, 7, 13.

78. Inédit du sanctuaire d'Allat ; cf. aussi *Inv. X*, 7 : Παλμυρήνων ἔμ[ποροι], [*tgry*] *dy tdm[wr]*.

79. Deux fois seulement, et tardivement : *Inv. III*, 7, 13 (traduit en araméen par *rb šyrt'*) ; il n'y a pas de différence sensible entre cette fonction et celle de synodiarque, malgré l'avis de M. ROSTOVITZ, *loc. cit.*

fonctions ; comme l'a bien vu E. Will⁸⁰, c'étaient des professionnels, chargés de l'organisation matérielle du convoi, de sa direction tout au long du parcours, de sa sécurité, des formalités de douane, etc. Il convient, avec E. Will, de distinguer entre les synodiarques et les « protecteurs » des caravanes, résidant soit dans un comptoir de Mésopotamie, soit à Palmyre même, et dont la prestation essentielle semble avoir consisté en l'avance des moyens nécessaires. Tels nous apparaissent M. Ulpius Yarhai, probablement négociant à Charax, ou, à Vologésiade, Sho'adû fils de Bolyada' et, au début du III^e siècle, Yaddai fils de Taimarshû⁸¹. Certains notables allaient jusqu'à assumer les frais de l'expédition, comme un archemporos en 257/258 et surtout, à plusieurs reprises, le puissant Septimius Worôd contemporain d'Odinat⁸².

La générosité de ces personnages s'inspira sans doute, comme le dit E. Will, de la tradition d'évergétisme propre à la cité antique, plutôt que de se substituer aux pouvoirs civils qui n'avaient certainement aucune raison de subventionner les entreprises commerciales⁸³. Cet auteur imagine ces grands patrons comme d'anciens chefs nomades, résidant en ville mais disposant encore des troupeaux dans des établissements du désert, comme ceux découverts par D. Schlumberger au nord-ouest de Palmyre. C'était donc à eux de fournir les caravanes en hommes et en animaux de charge, c'étaient eux qui assuraient le crédit et qui, sauf une libéralité occasionnelle, en tiraient des profits. Il est évident, d'autre part, que les commerçants participant à l'expédition devaient aussi engager leurs propres moyens.

Le passage du désert exposait les caravanes aux coups de main de la part des nomades. Il fallait les protéger, voire les défendre, comme l'a fait Sho'adû, qui, à plusieurs occasions, commandait une force armée, bien que les textes ne lui attribuent aucune qualité militaire. Il paraît évident qu'une « milice » palmyrénienne qui aurait régulièrement accompagné les convois et aurait été autorisée à pénétrer en pays parthe, comme l'imaginaient Fr. Cumont et M. Rostovtzeff, est très difficilement concevable⁸⁴. D'ailleurs les commerçants n'avaient plus besoin d'une escorte armée une fois arrivés aux bords de l'Euphrate. C'est la traversée du désert qui présentait des dangers, et ce désert faisait toujours partie du territoire de Palmyre. Entre la ville et l'Euphrate, une série de postes dont les ruines sont localisées grâce aux recherches d'A. Poidebard, servaient d'appui aux patrouilles d'archers⁸⁵. Ces cavaliers n'étaient pas nécessairement les auxiliaires de l'armée romaine, mais leurs activités devaient être connues et approuvées des autorités provinciales.

La période de prospérité sous Hadrien et Antonin a vu, sans doute, les pistes caravanières bien contrôlées et fréquentées. Les interventions de Sho'adû semblent plutôt exceptionnelles, et le libre passage de marchandises favorisé par l'état arsacide qui tolérait la présence des comp-

80. E. WILL, *op. cit.*, pp. 268 s.

81. Pour les deux premiers, cf. ci-dessus, notes 68, 70 ; pour Yaddai (fils d'un synodiarque, cf. *Inv. III*, 28), *Inv. III*, 29.

82. *Inv. III*, 7 et 13.

83. E. WILL, *op. cit.*, p. 270, contre M. ROSTOVITZEFF, *op. cit.*, pp. 805 s.

84. FR. CUMONT, *op. cit.*, pp. XLIX s. ; cf. E. WILL, *op. cit.*, pp. 267 s.

85. A. POIDEBARD, *La trace de Rome dans le désert de la Syrie*, Paris 1934, pp. 105 s. et, en territoire iraquien, sir AUREL STEIN, *Geographical Journal* 95, 1940, p. 430.

toirs palmyréniens à Vologésiadé ; il est possible que cette attitude résultât d'un accord formel avec le gouvernement impérial. Le silence des textes entre 161 et 193 suggère, en revanche, sinon une rupture, au moins un ralentissement notable du grand commerce, à la suite de la guerre de Verus. Le fait qu'une caravane de Charax est arrivée à Palmyre en 193⁸⁶ n'est peut-être pas sans rapport avec l'ouverture politique vers les Parthes et leurs clients qu'a pratiquée Pescennius Niger, alors au pouvoir en Syrie.

Bientôt, avec la guerre parthique de Sévère, la situation du commerce devient à nouveau précaire. C'est alors qu'apparaît à Palmyre l'office de stratège chargé de la police du territoire. Ainsi, un Aelius Bôrrâ assumait cette charge annuelle entre 194 et 198, sans doute plusieurs fois, de par la nomination des gouverneurs de la nouvelle province de Syrie Phénicie⁸⁷ ; il a été félicité d'avoir « établi la paix dans les limites de la ville », c'est-à-dire entre Palmyre et l'Euphrate, paix compromise apparemment par les tribus nomades profitant des conditions de guerre. Un autre capitaine, 'Ogeilû fils de Maqqai, a exercé avant 199 de « nombreuses stratégies contre les nomades, en procurant toujours la sécurité aux commerçants et aux caravanes, chaque fois qu'il en était synodiarque, et dépensant pour cela de grandes sommes de sa fortune »⁸⁸. Comme ses activités devaient être contemporaines de celles d'Aelius Bôrrâ, on admettra que ces στρατηγίαί étaient des commandements parallèles et subordonnés à ceux de celui-ci⁸⁹. Etant en même temps synodiarque, 'Ogeilû fils de Maqqai accompagnait les caravanes avec une escorte armée, souvent aux prises avec les pillards du désert. On ne conçoit cependant pas que les Parthes, en pleine guerre avec l'Empire, aient pu tolérer la présence de sa troupe sur leur territoire. J'admettrais volontiers que l'escorte attendait la caravane à la frontière, dans un des postes tenus pour Rome sur l'Euphrate.

Il faut remarquer que le commerce caravanier continuait malgré tout. Un patron, membre d'une famille de grands caravaniers, est encore gratifié d'une statue en 211⁹⁰, mais ensuite les textes se taisent à nouveau jusqu'à 247. Une caravane est descendue à Vologésiadé à cette date, quelques années après la paix conclue par Philippe avec Sapor⁹¹. Les succès des Sassanides ont dû entre-temps toucher les établissements palmyréniens sur l'Euphrate, mais, comme on le voit, il n'y eut pas de blocus systématique des relations commerciales. Même après la chute de 'Ana et de Doura-Europos (respectivement en 253 et 256), les caravanes passaient toujours, bien que les frais de leur rapatriement eussent dû être parfois pris en charge par des évergètes. Même l'action d'Odainat contre Ctésiphon n'a pas arrêté la circulation, car c'est dans les années soixante que le sénat honore Septimius Worôd, l'argapet de la ville, ayant reçu des témoignages en sa faveur

86. *Inv.* III, 28 (*CIS* II 3948).

87. H. INGHOLT, *Syria* 13, 1932, pp. 278-289, cf. J. T. MILIK, *op. cit.*, pp. 36-37 ; il n'est pas clair si Ael. Bôrrâ était un duovir de la colonie (fonction habituellement traduite par στρατηγός) ou s'il était nommé à titre extraordinaire par deux gouverneurs successifs de la Syrie Phénicienne ; cf. J.-P. REY-COQUAIS, *JRS* 48, 1978, p. 66. Son titre [στρατηγός ἐπὶ τῆς] εἰρήνης est res-

titué et il n'y a donc pas lieu de le qualifier de εἰρη-
νάρχης, comme le font certains.

88. *Inv.* X, 44 ; H. INGHOLT, *op. cit.*, pp. 289 s.

89. Les stratèges attestés par ailleurs, cf. notes 28-29, pourraient être, comme lui, de simples commandants.

90. *Inv.* III, 29 (*CIS* II 3949) ; cf. pour son père, *Inv.* III, 28.

91. *Inv.* III, 21 (*CIS* II 3933).

de la part des ἀρχέμποροι dont les caravanes ont été ramenées à ses frais⁹². Si l'on admet l'hypothèse de D. Schlumberger qui retrouve ce Worôd parmi les grands de la cour de Sapor⁹³, on comprendra mieux comment il était à même de se rendre utile aux commerçants de sa patrie d'adoption.

En fin de compte, ce ne sont pas les Perses qui ont mis un terme à la vocation commerciale de Palmyre, mais bien les Romains, avec Aurélien et Dioclétien. Par suite de sa défaite, la ville cessa d'être une place caravanière ; le traité de 297, qui a fait de Nisibe le seul point de passage autorisé, consacra ainsi l'état de fait. Devenue ville de garnison, Palmyre se replia derrière son enceinte tardive qui laissait en dehors les lieux de stationnement des caravanes⁹⁴. Cette réduction de l'espace urbain est un témoignage éloquent de sa déchéance.

92. *Inv.* III, 7 (CIS II 3942) ; pour la date, cf. J. T. MILIK, *op. cit.*, p. 270.

93. D. SCHLUMBERGER, « Vorôd l'agoranome », *Syria* 49, 1972, pp. 339-341.

94. Selon E. WILL, *op. cit.*, pp. 275-276 ; ce quartier au sud de la ville de Dioclétien englobait, d'après les découvertes récentes, le temple d'Arșû, un dieu chame-lier.